

REUNION DU 6 AOUT 2024

Le six août deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Alain Dumont, M. Michel Grivel, Mme Stella Cogent, M. Michel Jourdan, Mme Agnès De Saint Denis, M. Jean-Claude Proux, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Emilie Simonin, Mme Coralie Bellanger

Excusés : Mme Louise Lecordier, Mme Edith Houdan, M. Dominique Leroux

Représentés : M. Loïc Bihel (pouvoir à Mme Stella Cogent)

Date de convocation et d'affichage : 1er août 2024

OBJET : MONTANT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES AVEC VIDEO PROJECTEUR

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 10 – Votants : 11 (10 + 1 pouvoir)

Délibération affichée du 08 août 2024 au 08 octobre 2024

Suite à l'installation d'un vidéo projecteur à la salle des fêtes, Madame le Maire propose la mise en place d'un tarif spécial de location de la salle des fêtes avec utilisation du vidéo projecteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2024 :

- | | | |
|-----------------------------------|--|---|
| – <u>habitant de la commune</u> : | location simple + vidéo projecteur | 270 € |
| | location avec pièce attenante + vidéo projecteur | 320 € |
| | location simple avec chauffage + vidéo projecteur | 330 € |
| | location avec chauffage + pièce attenante et vidéo projecteur | 380 € |
| – <u>hors commune</u> : | location simple + vidéo projecteur | 310 € |
| | location avec pièce attenante + vidéo projecteur | 360 € |
| | location simple avec chauffage + vidéo projecteur | 370 € |
| | location avec chauffage + pièce attenante et vidéo projecteur | 420 € |
| – | location d'une journée en semaine avec vidéo projecteur | 180 € |
| | location d'une journée en semaine avec pièce attenante et vidéo projecteur | 230 € |
| – | caution pour réservation simple | 80 € + 1 000 € (pour vidéo projecteur) |
| | caution pour réservation avec pièce attenante | 130 € + 1 000 € (pour vidéo projecteur) |

- facturation pour non nettoyage	100 €
facturation pour non nettoyage avec pièce attenante	150 €
- location d'un couvert :	1 €
- remboursement de la vaisselle et des couverts manquants ou détériorés :	
verres divers, coupe, soucoupe ou tasse	1 €
assiettes diverses	3 €
assiette à dessert	2 €
fourchette ou cuillère à potage	1,50 €
cuillère à café	1 €
couteau	3 €

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 10 – Votants : 11 (10 + 1 pouvoir)

Délibération affichée du 08 août 2024 au 08 octobre 2024

Afin de mobiliser des fonds rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, **le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et **après avoir délibéré décide** :

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt court terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 50 000,00 €**
- **Taux : 3,94 %**
- **Durée : 2 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Frais de dossier : 100,00 €**

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

OBJET : MONTANT DU LOYER DE MONSIEUR MONCÉ ET MADAME RICHARD

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 10 – Votants : 11 (10 + 1 pouvoir)

Délibération affichée du 08 août 2024 au 08 octobre 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail commercial a été signé le 19 novembre 2021 avec Monsieur MONCÉ et Madame RICHARD pour la propriété sise 29 route de Bayeux Saint Lô, cadastrée section B n° 965.

Il a été convenu d'ajouter une pièce à usage d'habitation et d'augmenter le loyer de 100 € HT à partir du 1er septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- L'augmentation du loyer de 100 € HT à compter du 1er septembre 2024
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

OBJET : MISE EN VENTE DE LA PROPRIETE COMMUNALE SISE N° B 965, 29 ROUTE DE BAYEUX SAINT-LO

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la commune de vendre la propriété sise 29 route de Bayeux Saint-Lô, cadastrée section B n° 965.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Donne pouvoir à Madame le Maire pour vendre la propriété sise 29 route de Bayeux Saint-Lô, cadastrée section B n° 965 au prix de 270 000 €.

Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise Madame le Maire à signer la promesse de l'acte de vente et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

OBJET : REPAS DES SENIORS 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le montant du repas des seniors pour cette année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant du repas des seniors à 30 € :

- pour les personnes de moins de 65 ans habitantes de la commune de Le Tronquay
- pour toutes personnes des communes exterieures.

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

En Conseil Municipal ce jour, ont été abordés les dossiers suivants :

- ➔ Evolution du dossier City Park
- ➔ Présentation des échanges avec les communes de Noron la Poterie et Castillon pour envisager la création d'un syndicat
- ➔ Travaux chemin de Courmarqueron
- ➔ Evolution du projet de Tiers Lieu
- ➔ Devenir de la chaudière de la salle des fêtes